

**2022**



## **RAPPORT ANNUEL**

sur le prix et la qualité  
du service public de prévention  
et de gestion des déchets  
ménagers et assimilés

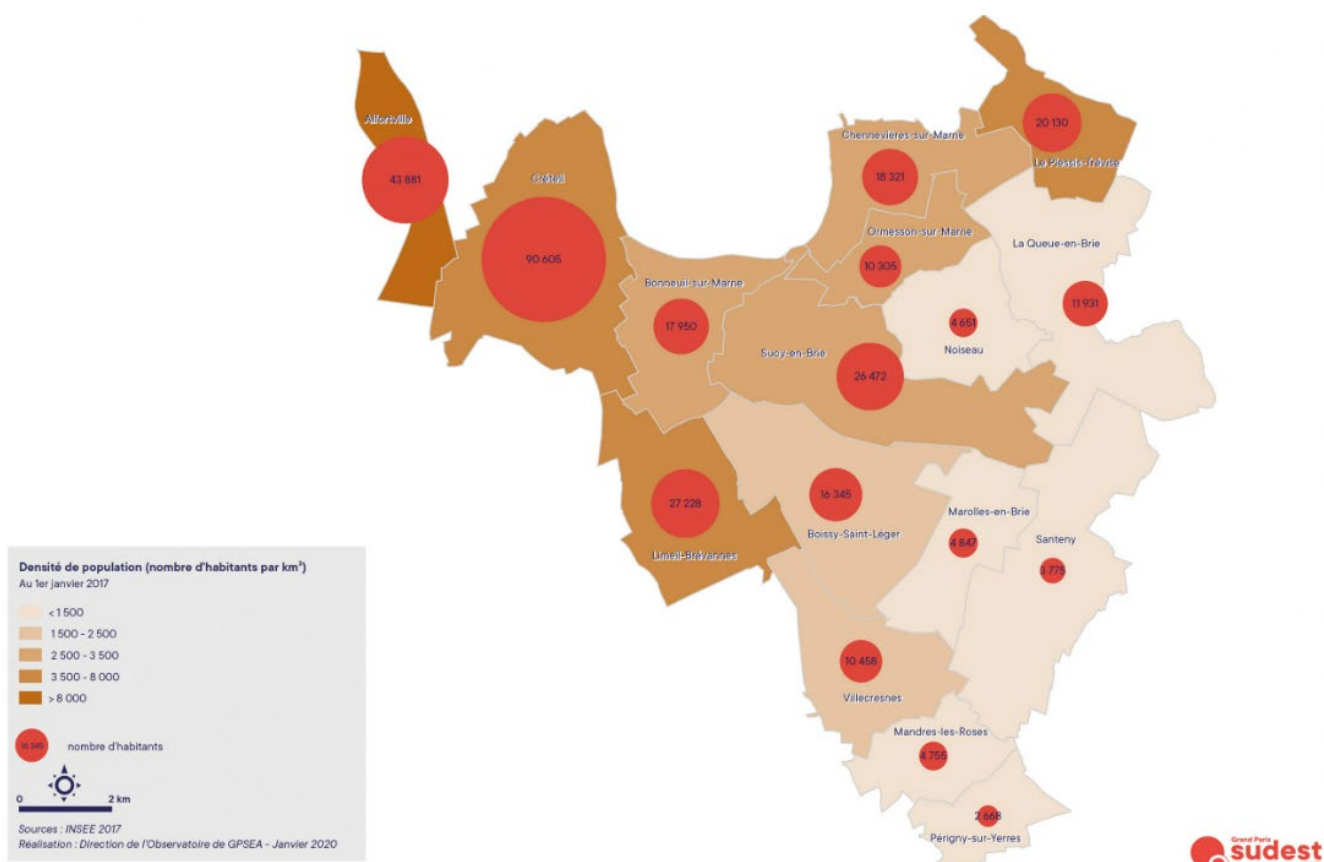
■ PRESENTATION DU TERRITOIRE	3
■ UNE TERRITOIRE, UNE COMPETENCE	4
■ LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022	5
■ PRÉVENTION	10
■ ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE	12
■ La collecte en porte-à-porte	12
■ La collecte en apport volontaire	16
■ LE RESEAU DES DECHETERIES	19
■ TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE	24
■ ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DU TRAITEMENT	26
■ La valorisation matière des déchets recyclables	27
■ La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels	27
■ Le centre de stockage des déchets ultimes	28
■ LES INDICATEURS FINANCIERS	30
■ Dépenses de fonctionnement	30
■ Dépenses d'investissement	30
■ Recettes de fonctionnement	31
■ LES PERSPECTIVES	32
■ GLOSSAIRE	33
■ ANNEXES	35

# PRESENTATION DU TERRITOIRE

Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vertu de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, l'intercommunalité **Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)** est issu du regroupement des communautés d'agglomération de Plaine Centrale, du Haut Val-de-Marne, de la communauté de communes du Plateau Briard et de la ville de Bonneuil-sur-Marne.

Le territoire compte actuellement une population de **323 613** habitants (source INSEE 2020) repartis sur les 16 communes couvrant une surface de 100 km : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

## Densité de la population





## UN TERRITOIRE, UNE COMPETENCE

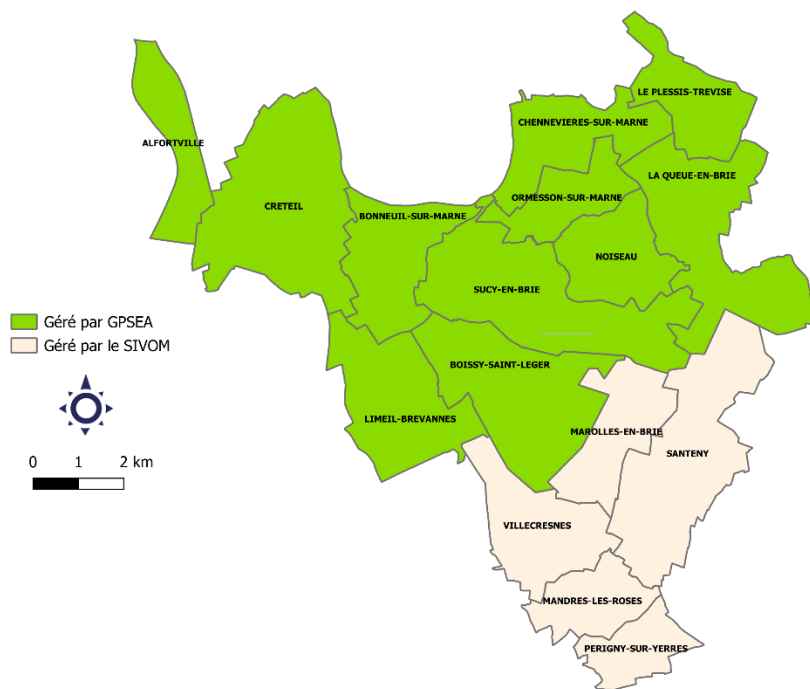
En application de l'article L. 5219-5 du Code Général des Collectivités, Grand Paris Sud Est Avenir exerce depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence en matière de « Gestion des déchets ménagers et assimilés » des 16 communes.

Le Territoire exerce directement sa compétence sur 11 communes (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisse, Limeil-Brévannes, Noisau, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie) représentant **295 219** habitants (INSEE 2020). En revanche, GPSEA adhère au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.

En conséquence, le présent rapport annuel présentant les caractéristiques du service et les principaux indicateurs techniques et financiers ne traitera que les données des 11 communes desservies directement par GPSEA. Les données des 5 autres sont intégrées au rapport présenté au comité syndical du SIVOM et transmises au Conseil de Territoire de manière distincte.



### Le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir desservi directement



**11 communes**  
**295 219 habitants**

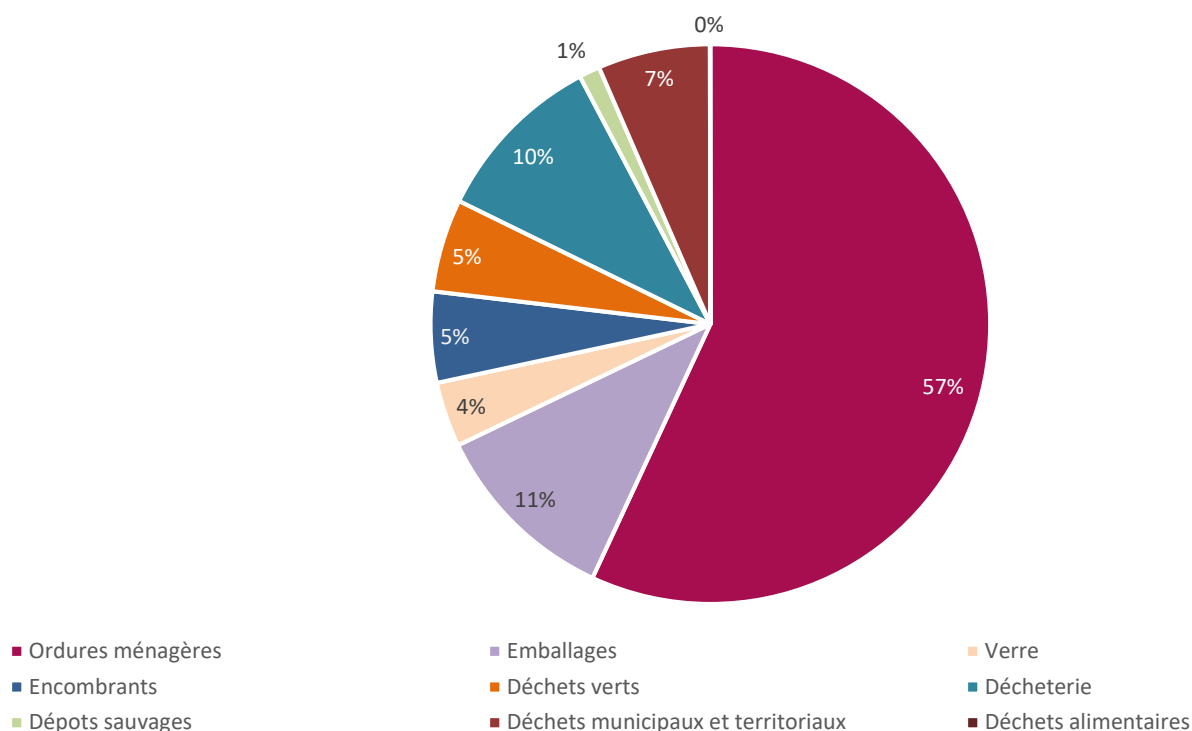
### LA MISSION CONFIEE AU TERRITOIRE

- Prévention des déchets
- Gestion des déchèteries
- Mise en place et entretien du parc de contenants
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Tri, traitement et valorisation des déchets

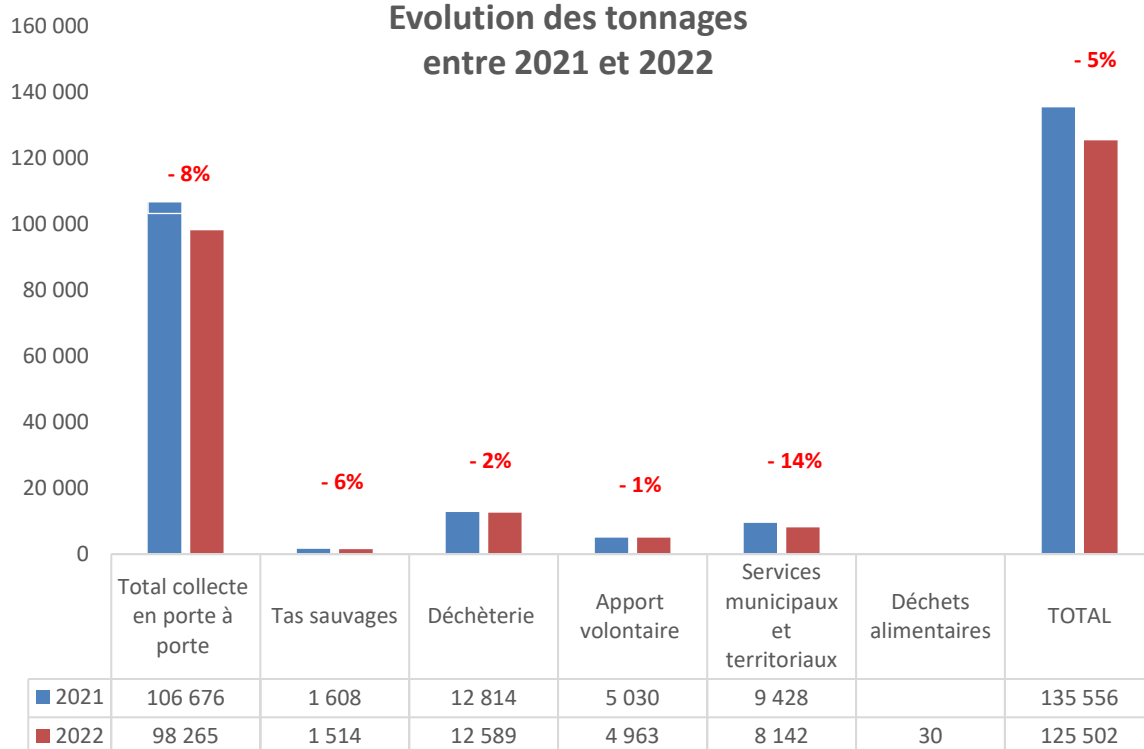
# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

**Collectés en 2022(tous déchets confondus) : 125 502 tonnes**

Répartition des flux collectés en 2022



Evolution des tonnages entre 2021 et 2022



**98 265 tonnes** collectées en porte-à-porte  
**4 963 tonnes** en apport volontaire  
**1 514 tonnes** de dépôts sauvages  
**12 589 tonnes** de déchets collectés en déchèteries  
**8 412 tonnes** issues des services municipaux et territoriaux  
**30 tonnes** de déchets alimentaires

Grand Paris Sud Est Avenir est constitué de zones très urbaines à l'Ouest et au Nord, de zones d'habitat individuel très étendue à l'Est et dans le Sud, ce qui, en matière de déchets, n'est pas neutre surtout pour l'organisation du dispositif de collecte. En effet, selon la typologie d'habitat, les problématiques de collecte ne sont pas les mêmes.

Le taux d'habitat collectif est très élevé sur le territoire de GPSEA (75% d'appartements et 25% de maisons). Les villes de Créteil et Alfortville enregistrent les taux d'habitat collectif les plus élevés du territoire avec 92% et 89% respectivement, que les villes d'Ormesson-sur-Marne (7%), Noisieu (32%), La Queue-en-Brie (34%) et Sucy-en-Brie (48%) présentent un taux d'habitat collectif inférieur à 50%.

**MISE EN PLACE DU 1<sup>ER</sup> MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS A L'ECHELLE TERRITORIALE OU GPSEA EXERCE LA COMPETENCE « GESTION DES DECHET »**

Effectif depuis le 15 juin 2022, le nouveau contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés d'une durée de 7 ans, vise à améliorer la qualité du service public de gestion des déchets, à répondre aux besoins croissants des usagers et à harmoniser l'ensemble des prestations sur tout le Territoire.

A cette fin, le marché a été constitué de 7 lots thématiques et non géographique, respectivement :

- la collecte en porte-à-porte ;
- la collecte en points d'apports volontaires ;
- la gestion des déchèteries territoriales ;
- la collecte des déchets alimentaires ;
- la collecte des déchets ménagers spéciaux ;
- la collecte des déchets amiantés ;
- la fourniture et la maintenance des bacs de collecte.

Ce nouveau marché de collecte a permis :

**■ L'élargissement des horaires des ouvertures des déchèteries**

Depuis le 27 juin 2022, les déchèteries sont ouvertes tous les jours afin de satisfaire au mieux les usagers, avec une ouverture avancée à 9h00 et une fermeture à 18h00. Une campagne d'information a été menée après des habitants.

Avant<sup>1</sup>:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Alfortville							
Créteil							
Limeil-Brevannes							
Sucy en Brie							
La Queue en Brie							

<sup>1</sup> Les cases colorées correspondent à la fermeture du site

Après :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Alfortville							
Créteil							
Limeil-Brévannes							
Sucy en Brie							
La Queue en Brie							

### ■ Le développement de la collecte sur RDV sur l'ensemble du territoire

Depuis le mois de septembre 2022, sur l'ensemble du territoire (hors SIVOM) l'enlèvement de certains déchets tels que les meubles de particuliers, les équipements électriques et électroniques, les pots de peinture vides peut se faire sur rendez-vous.

Pour bénéficier de ce service, les usagers peuvent prendre rendez-vous par téléphone au 01 41 94 30 00 ou en s'inscrivant sur le site internet Mon Service Déchets : [monservicedechets.com](http://monservicedechets.com)  
Les déchets sont à déposer la veille au soir ou le jour du rendez-vous de collecte avant 8 heures.

### ■ La collecte des déchets alimentaires : une première expérimentation sur le territoire

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC), GPSEA a lancé la collecte des déchets alimentaires sous forme d'expérimentation dans les lieux de restauration des établissements scolaires. Dans ce cadre, ce sont près de 30 tonnes de déchets qui ont été collectés.  
Les déchets alimentaires peuvent représenter de l'ordre du **30 %** du volume de déchets d'ordures ménagères produit. Ils constituent pourtant une ressource pouvant être valorisée en compost et en biogaz.

# TRIONS NOS DÉCHETS

DE TABLE



Dans les bacs de  
DÉCHETS **ALIMENTAIRES**,  
vous jetez



Fruits et légumes



Viandes, poissons et œufs



Pain et pâtisserie



Plats en sauce



Serviettes en papier blanc

Dans les bacs de  
DÉCHETS **D'EMBALLAGES**,  
vous jetez



Bouteilles vides



Canettes vides



Pots de yaourt



Sachets sel et poivre



Sachets divers

### ■ La modification des sacs pour la collecte des déchets verts

Les sacs réutilisables pour la collecte des déchets verts ont été remplacés par des sacs compostables dans les communes concernées, à savoir Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes, les déchets verts des autres communes étant collectés en bacs.

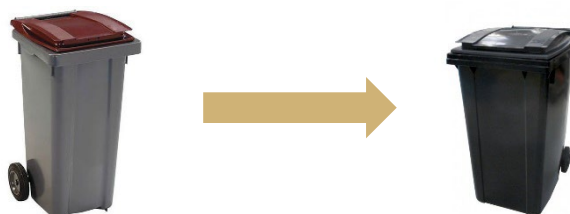
### ■ La mise en place de sondes de remplissage :

Afin d'optimiser la collecte et d'éviter tout débordement des colonnes enterrées, une sonde de remplissage a été installée dans les colonnes permettant ainsi de préciser leur taux de remplissage. Ainsi, la sonde envoie une notification au prestataire dès que celle-ci atteint le seuil de remplissage de 70%.

### ■ Le changement de couleur des couvercles des conteneurs pour les ordures ménagères

En 2022, les couvercles des bacs pour les ordures ménagères ont changé de couleur : passant d'un couvercle grenat à un couvercle gris. Ce changement s'effectue, de manière progressive, dans le cadre d'une prescription réglementaire dans le but d'harmoniser les couleurs des bacs à l'échelle nationale d'ici 2030.

#### Changement de couleur



### ■ La mise en place d'enclos à sapins sur l'ensemble du territoire

Le dispositif prévoit le déploiement, chaque année durant 5 semaines après Noël, d'enclos à différents points sur l'ensemble des villes du territoire pour une collecte des sapins naturels en vue de leur recyclage en broyat et/ou compost. Ainsi, 95 enclos à sapins ont été mis en place en 2022.



### ■ Nouvelle organisation de la gestion des conteneurs

Depuis le 15 juin 2022, la distribution et la maintenance des conteneurs sont assurées par un prestataire sur l'ensemble du Territoire. L'ancien secteur Est n'est donc plus géré en régie.



## PREVENTION

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. Il s'agit d'une démarche fondamentale pour :

- Économiser les matières premières épuisables ;
- Limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets ;
- Diminuer le coût de la gestion des déchets.

Depuis sa création, GPSEA a mené des actions de prévention avec la mise à disposition gratuite de composteurs auprès de tous les foyers volontaires et des actions de sensibilisation réalisées auprès du public. GPSEA poursuit ses actions.

### ■ Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En 2022, dans le cadre des lois Grenelle I et II et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, le Territoire lance l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Celui-ci vise à définir des objectifs de réduction quantitatifs des déchets et les mesures qui seront mises en place pour les atteindre. Ces objectifs permettront un changement des modes de consommation.

### ■ Mise à disposition des composteurs

En 2022, Grand Paris Sud Est Avenir a poursuivi sa campagne de mise à disposition auprès des usagers volontaires du territoire (foyers, syndicats ou bailleurs, établissements publics et entreprises) des composteurs individuels ou collectifs gratuits en bois ou en plastique d'une capacité de 400 ou 1000 litres selon les besoins.

L'intérêt de ce programme d'incitation au compostage est double :

- Ecologique : il permet de réduire le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés
- Economique : car chaque tonne transformée est économisée.

**378** composteurs individuels qui ont été distribués en 2022 soit une augmentation de 74,19% par rapport à l'année 2021 qui comptait 217 composteurs. Ainsi, entre 2016 et 2022 ce sont près de 1264 composteurs qui ont été distribués.

Toutes les informations sur le compostage domestiques (processus de demande et guide de compostage) sont consultables sur le site internet de la collectivité, rubrique « Le compostage domestique ».

### ■ Actions de sensibilisation

En 2022, ce sont près de 109 séances d'animation et de sensibilisation qui ont été réalisées et plus particulièrement sur « le 7ème continent de plastique », « le recyclage », « l'énergie », « la biodiversité » et « le dérèglement climatique » auprès des publics scolaires et périscolaires. Ainsi, 2 262 enfants des établissements scolaires du Territoire ont bénéficié d'une animation.

### ■ Actions d'éducation au développement durable : Exploradôme

Dans le cadre du Plan Climat de GPSEA, le service Environnement a mandaté l'Association Savoir Apprendre afin de sensibiliser les jeunes aux thématiques du développement durable en proposant des projets d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires du territoire.

La stratégie de GPSEA est de :

- Développer une culture du climat auprès du public, tout en valorisant les ressources et les actions portées par le Territoire ;
- Proposer des actions concrètes en faveur du développement durable et ainsi favoriser les changements de comportement ;
- Accompagner le plan climat adopté par GPSEA, dont les volets portent sur l'air, le climat, l'énergie, l'économie durable et l'éco-exemplarité.

Cette mission d'accompagnement à l'éducation au développement durable a été portée dans 24 classes de CM1 et CM2 de 14 communes du Territoire et a débuté en novembre 2022 pour le cycle 2022/2023. En 2022, les médiateurs ont donc rencontré presque 600 enfants autour de 72 séances d'animations contre 63 interventions et 525 enfants sensibilisé en 2021.



Séance 2 du parcours LOM : découverte du lombricomposteur et récolte d'échantillons

# ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Grand Paris Sud Est Avenir collecte les déchets issus :

- Des ménages ;
- Des services du Territoire et des services municipaux (déchets de voirie, entretien des espaces verts, nettoyage des marchés) ;
- Des différents bâtiments administratifs, des établissements scolaires, d'artisans, de commerçants, de PME-PMI, etc... appelés communément les « déchets assimilables ».

Parmi tous ces déchets collectés, on distingue 2 grandes familles :

- Les déchets ménagers, qui comprennent les emballages collectés dans le bac à couvercle jaune et le verre collecté dans le bac à couvercle vert dit recyclables, les déchets résiduels qui sont collectés dans le bac à couvercle gris et les déchets alimentaires collectés dans les bacs à couvercle marron ;
- Les déchets occasionnels c'est-à-dire les déchets verts, les déchets métalliques, les déchets de bois, les pneumatiques usagés, les déchets de construction et de démolition non évolutifs (béton, carrelage...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets encombrants en mélange essentiellement composés de déchets non valorisables (c'est-à-dire ne comprenant pas des matériaux cités précédemment), les déchets ménagers spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages) et les déchets de textiles usagés.

## LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

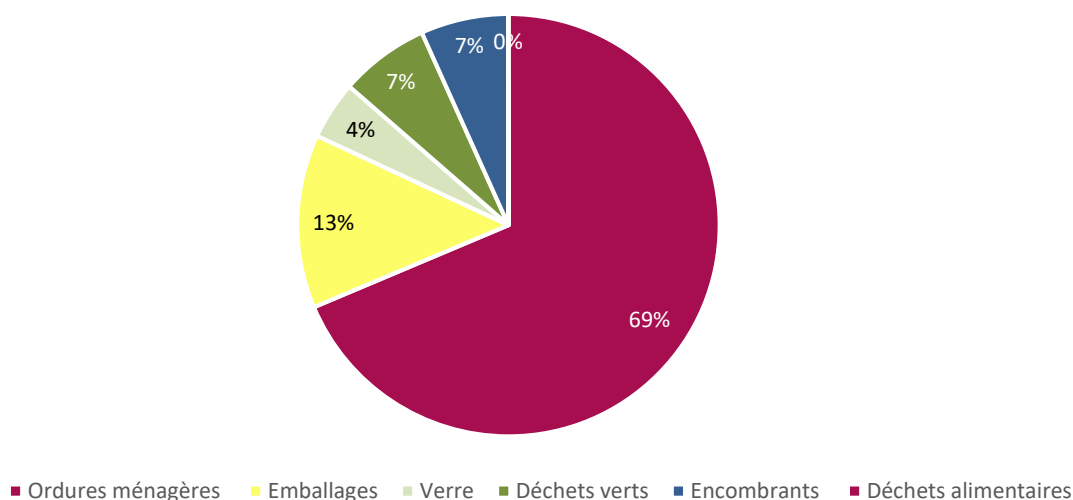
Cette collecte concerne les déchets ménagers, les encombrants et les déchets verts.

**Performance de tri de GPSEA : 61,51 kg/hab.** contre 74,47 kg/hab. en 2021  
(Moyenne régionale : 55 kg/hab.)

### ■ Tonnages par flux en porte à porte

	Tonnages 2022	Fraction
Déchets ménagers résiduels	67 478 t	69%
Emballages, papiers-journaux-magazines	13 073 t	13%
Verre	4 380 t	4%
Déchets verts	6 745 t	7%
Encombrants	6 588 t	7%
Déchets alimentaires	30 t	0%
Total	98 295	100 %

## Tonnages collectés par flux en PAP



La performance de tri mesure le rapport entre le volume de déchets recyclables collectés (emballage + verre) et le nombre d'habitants. La baisse de cet indicateur s'explique principalement par le contexte économique particulier de 2022 ayant un impact direct sur la consommation.

### ■ Dispositif de pré-collecte et de collecte

Pour faciliter le geste de tri, mais aussi pour garantir la sécurité des agents collectant les déchets, les contenants jaunes (emballages et journaux magazines), verts (verre), grenat ou gris (déchets résiduels), marron (déchets alimentaires) et beige (déchets verts) nécessaires pour la collecte en porte-à-porte des usagers sont mis à disposition gratuitement par GPSEA.

Le calcul de la dotation est établi sur la base d'un volume estimé de production de déchets, fondé sur le nombre de personnes présentes au foyer et la fréquence de collecte.

Depuis le renouvellement du marché en juin 2022, le parc de bacs est détenu par GPSEA et la société SULO en assure une prestation de fourniture et maintenance sur l'ensemble du Territoire.

Chaque année, pour la collecte des déchets verts, une dotation en sacs est réalisée en porte-à-porte auprès des habitants en habitat individuel des communes d'Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes. La dotation annuelle est de 50 sacs, soit un par semaine de collecte. Des réapprovisionnements peuvent avoir lieu en cours d'année, ainsi ce sont près de 113 325 sacs qui ont été distribués au cours de l'année 2022 (Alfortville 52 175, Créteil 61 150 et Limeil-Brévannes 61 675).

Concernant les villes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie, la collecte des déchets verts est faite en bacs.

En 2022, **7 138** bacs ont été distribués auprès des usagers :

- **2 092** pour les ordures ménagères (bac à couvercle grenat et gris),
- **2 294** pour les emballages, papiers, cartons (bac à couvercle jaune),
- **2 131** pour le verre (bac à couvercle vert),
- **536** pour les déchets verts (bac à couvercle beige)
- **85** pour les déchets alimentaires (bac à couvercle marron)



**Caractéristiques techniques de la collecte en porte-à-porte**

Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation		Fréquences de collecte		Secteur	Contenant
	Prestataire Ancien marché	Prestataire Nouveau marché	Ancien marché	Nouveau marché		
Déchets ménagers résiduels	SUEZ VEOLIA	SUEZ	C2/C3/C5/C6 le matin	C2/C3/C5/C6 le matin	Collectif	Bac à couvercle grenat ou gris
			C1/C2 le matin	C1/C2 le matin	Pavillonnaire	
Emballages / Papiers et Journaux magazines	SUEZ VEOLIA	SUEZ	C1/C2 le matin	C1/C2 le matin	Collectif	Bac à couvercle jaune
			C1 le matin	C1 le matin	Pavillonnaire	
Verre	SUEZ VEOLIA	SUEZ	C0,5 le matin	C0,5 le matin	Collectif	Bac à couvercle vert
					Pavillonnaire	
Déchets verts	SUEZ VEOLIA	SUEZ	C1 le matin De mi-mars à mi-décembre et C0,5 de mi-décembre à mi-mars (uniquement pour le secteur Est) + Collecte des sapins le 2 <sup>ème</sup> mercredi de janvier	C1 le matin De mi-mars à mi-décembre et C1 l'après-midi de début mars à début décembre et M1 janvier février et décembre (uniquement pour le secteur Est) + Collecte des sapins le 2 <sup>ème</sup> mercredi de janvier	Pavillonnaire	Bac à couvercle vert (Ancien bac sur Bonneuil sur Marne) ou beige + fagots + sacs compostables
Encombrants	SUEZ VEOLIA	SUEZ	M1 Le matin ou l'après-midi (pour Bonneuil sur Marne)	M1 Le matin	Collectif	En tas sur la voie publique
					Pavillonnaire	
Dépôt sauvages	SUEZ VEOLIA	SUEZ	C5/C6 L'après midi	C6 L'après midi	Collectif	En tas sur la voie publique
					Pavillonnaire	
Déchets zone d'activité	SUEZ VEOLIA	SUEZ	C2 (déchets résiduels et emballages)	C2 (déchets résiduels et emballages)	Zones d'activité	Bac à couvercle grenat ou gris + Bac à couvercle jaune

$C_x = x$  collectes hebdomadaires

$M_y = y$  collectes mensuelles

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h00. Avec 54 véhicules de ramassage (poids lourds, hors utilitaires et VL), la société SUEZ a parcouru 589 117 km en 2022 contre 556 555 km en 2021. VEOLIA a utilisé sur la ville de Bonneuil-sur-Marne 4 véhicules pour un total de 4 780 km parcourus sur les 6 premiers mois de 2022 (fin du contrat) contre 9 322 km sur la totalité de 2021.

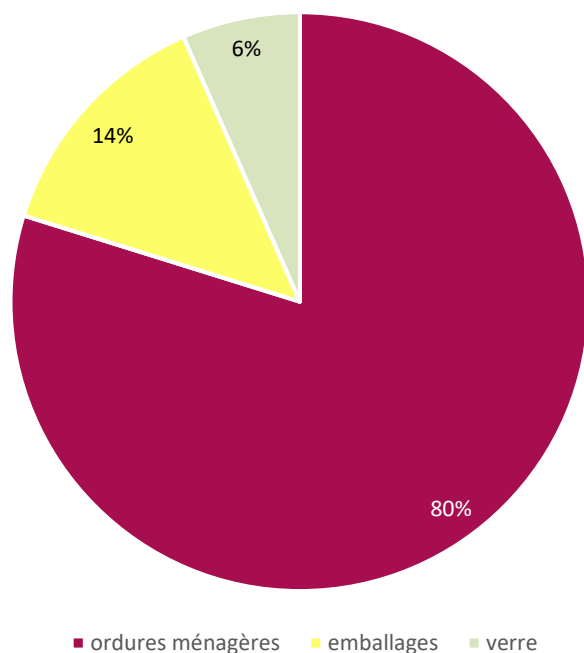
## LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

### Tonnages par flux en apport volontaire

	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution entre 2021 et 2022
Déchets ménagers résiduels	3 865 t	3 961 t	2%
Emballages, papiers-journaux-magazines,	695 t	675 t	-3%
Verre	325 t	327 t	0,6%
Total	4 885	4 963	2%

En 2022, la collecte des déchets ménagers résiduels en apport volontaire a légèrement augmenté de 2% par rapport à l'année 2021, alors que les emballages collectés ont diminué de 3% par rapport à la collecte de 2021. La collecte du verre reste stable sur entre 2021 et 2022.

### Répartition des flux en apport volontaire 2022



### Dispositif de pré-collecte

Depuis 2013, des conteneurs enterrés pour les emballages, le verre et les déchets résiduels ont été installés progressivement dans plusieurs quartiers des villes d'Alfortville, Créteil, Limeil-Brevannes et Sucy-en-Brie. En 2022, 3 conteneurs aériens ont été mis place dans la ville de la Queue-en-Brie ainsi que 41 conteneurs enterrés dans les villes d'Alfortville (12), de Boissy-Saint-Léger (5), de Bonneuil-sur-Marne (8) et de Créteil (16).

Dans le cadre du nouveau marché, les colonnes enterrées étant équipées de sondes de remplissage, la collecte n'est plus réalisée selon un fréquentiel établi mais elle est déclenchée lorsque le taux de remplissage atteint les 70%. Cela permet tout à la fois de ne plus manipuler des colonnes à vides et d'éviter tout débordement.

## Dispositifs particuliers de la collecte des déchets ménagers spéciaux et sapins de Noël

- La collecte des déchets ménagers spéciaux

Le service Planète de Véolia assure la collecte des déchets ménagers spéciaux (pots de peinture, solvants, batteries, radiographies, huiles, etc.) des villes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil sur Marne, Chennevières-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé, Noiseau et Ormesson-sur-Marne ne disposant pas de déchèterie. Ce service est proposé entre 1 à 3 fois par mois selon le planning suivant :

COMMUNES	LIEUX DE COLLECTE	DATES ET HORAIRES
Boissy-Saint-Léger	Ferme-marché – 6 rue de Sucy	4 <sup>ème</sup> dimanche 10h00-12h30
Bonneuil sur Marne	Parking Cité Fabien	2 <sup>ème</sup> samedi 14h00-16h00
	Parking Cité Fabien	4 <sup>ème</sup> mercredi 9h00-12h00
	Place des Libertés	2 <sup>ème</sup> samedi 16h00-18h00
	Parking Cité Saint Exupéry	4 <sup>ème</sup> samedi 13h00-16h00
Chennevières-sur-Marne	Leader Price – 13 rue du Belvédère	1 <sup>er</sup> mardi 10h00-12h30
	Franprix - route du Plessis-Trévisé	2 <sup>ème</sup> vendredi 15h30-17h30
Le Plessis-Trévisé	Place du marché – allée des Ambalais	2 <sup>ème</sup> mercredi 10h30-12h30
	Place du marché – allée des Ambalais	1 <sup>er</sup> samedi 10h30-12h30
	Parking de l'Hôtel de Ville	Dernier dimanche 10h30-12h30
	Auchan – 30 avenue Chéret	4 <sup>ème</sup> vendredi 15h30-17h30
Noiseau	Rue Pasteur – Place du Marché	Dernier samedi 15h00-17h00
	Rue Pasteur – Place du Marché	2 <sup>ème</sup> mardi 10h00-12h00
Ormesson-sur-Marne	Parking rue Edouard Branly (angle rue Raymond Thérèse)	1 <sup>er</sup> vendredi 10h30-12h30
	Rue Daniel Casanova (angle rue du Clos)	1 <sup>er</sup> vendredi 15h00-17h00
	Avenue du Général de Gaulle (angle rue du Centre – marché)	1 <sup>er</sup> mercredi 10h30-12h30

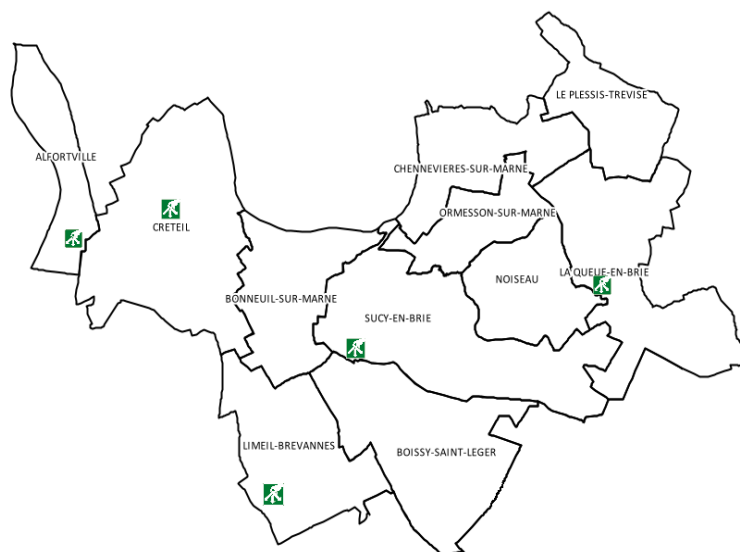
Les déchets ménagers spéciaux sont des déchets qui, par leurs caractéristiques physico-chimiques présentent un danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Une fois collectés par le service Planète, ils sont stockés dans des contenants sécurisés puis envoyés vers les filières de traitement spécifiques pour leur valorisation ou élimination.

Près de 3 t de déchets spéciaux ont été collectés en 2022 avec 338 passages enregistrés réparties sur les différents sites des collectes.

### La collecte des sapins de Noël

En 2022, près de 6 033 sapins ont été collectés pour un poids total de 3,770 t.

## LE RESEAU DES DECHETERIES



GPSEA dispose de 5 déchèteries pour répondre aux besoins d'évacuation des déchets occasionnels produits par les usagers. Elles sont situées à Alfortville, Créteil, La Queue-en-Brie, Limeil-Brevannes, et Sucey-en-Brie.

### ■ Organisation des déchèteries de Alfortville, Créteil, Limeil-Brevannes

Sous réserve des conditions d'accès (hauteur des véhicules limité à 1,90 m et un véhicule léger), les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets sur présentation des pièces justificatives (pièces d'identité, justificatif de domicile, carte grise) 3 fois par semaine maximum.

En revanche, les autres usagers (artisans, commerçants, établissements publics) doivent acheter des tickets d'accès et respecter la limite de 3 passage maximum par semaine et d'un apport limité au plus à 1m<sup>3</sup>.

L'exploitation de ces déchèteries est confiée à la société Suez pour l'accueil du public (haut de quai) et la gestion des déchets (bas de quai).

### ■ Organisation des déchèteries de La Queue-en-Brie et Sucey-en-Brie

Dans le cadre de l'ancien marché, les déchèteries de La Queue-en-Brie et Sucey-en-Brie étaient intégralement (haut et bas de quai) gérées en régie. Depuis juin 2022, la gestion de l'accueil du public (haut de quai) continue d'être assurée en régie et l'exploitation des déchèteries est confiée à la société Suez pour la gestion des déchets (bas de quai).

Seuls les ménages ont accès à ces déchèteries dans la limitation de 10 passages par mois pour un apport par passage d'1m<sup>3</sup>.

L'accès aux sites se fait grâce à une carte d'accès individuelle remise sur demande et présentation également des pièces justificatives.



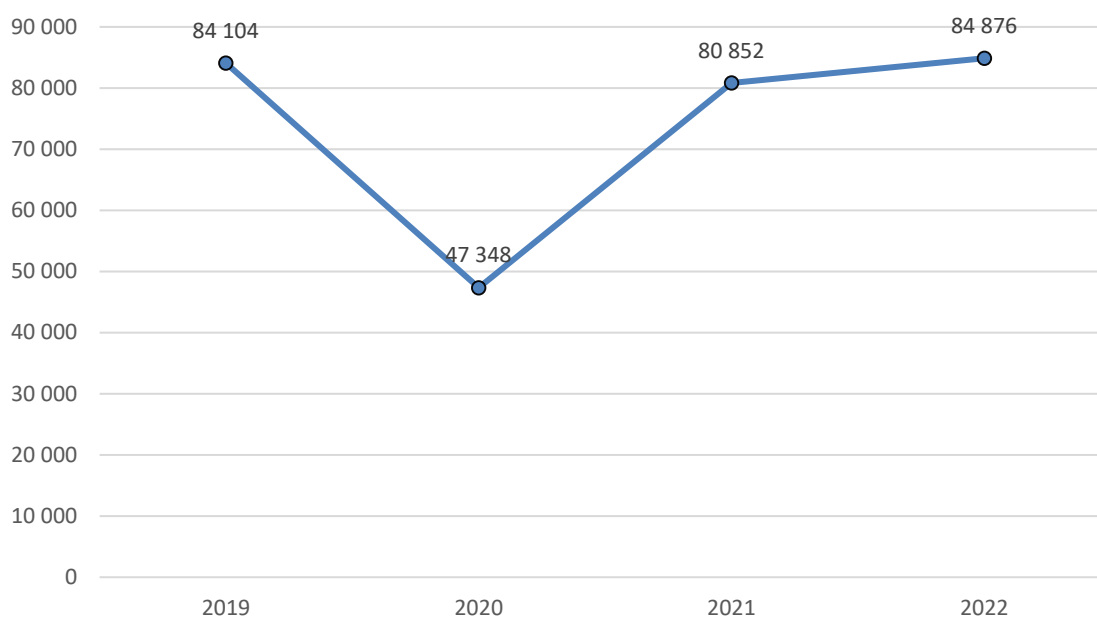
■ Evolution de la fréquentation des déchèteries de 2019 à 2022

Déchèteries	Nombre d'usagers				Evolution 2019 / 2022	Evolution 2021 / 2022
	2019	2020	2021	2022		
Alfortville	9 115	7 130	7 175	8 634	-5%	20%
Créteil	13 503	11 684	13 450	13 477	-0,2%	0,2%
La Queue-en-Brie	30 169	14 696	23 565	25 198	-16%	7%
Limeil-Brévannes	8 887	7 575	8 666	8 838	-0,6%	2%
Sucy-en-Brie	22 430	6 263	27 996	28 729	28%	3%
<b>Total</b>	<b>84 104</b>	<b>47 348</b>	<b>80 852</b>	<b>84 876</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>

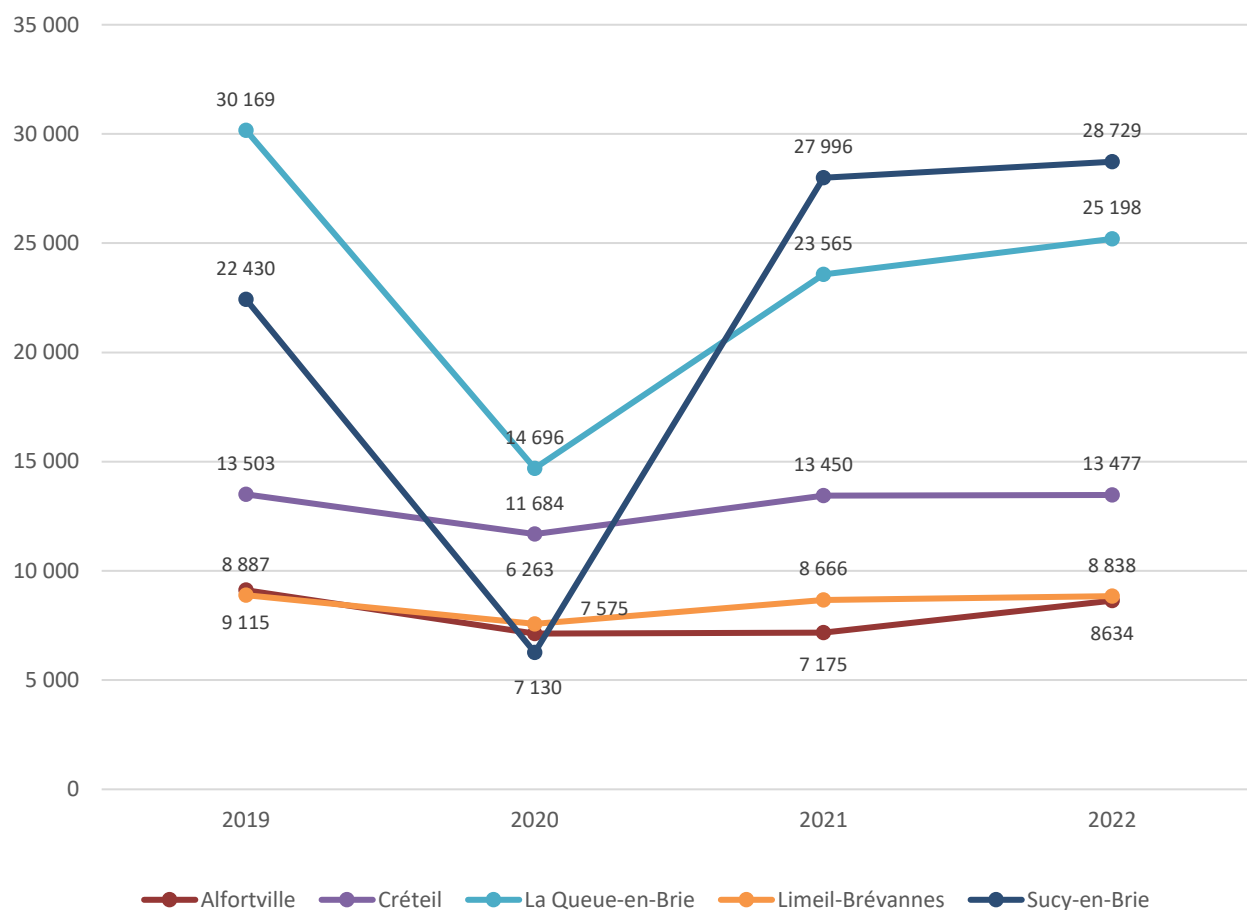
**NP** : En raison de problèmes techniques multiples rencontrés au niveau des barrières d'accès des déchèteries de La Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie, la fréquentation doit être prise comme une indication. En 2024, l'installation d'un système d'accès permettra de fiabiliser les données chiffrées.

Après une forte baisse enregistrée en 2020 liée à la pandémie de COVID 19, la fréquentation des déchèteries est orientée à la hausse en 2022 par rapport à l'année 2021.

Evolution de la fréquentation des déchèteries de 2019 à 2022



## Evolution de la fréquentation des déchètries de 2019 à 2022

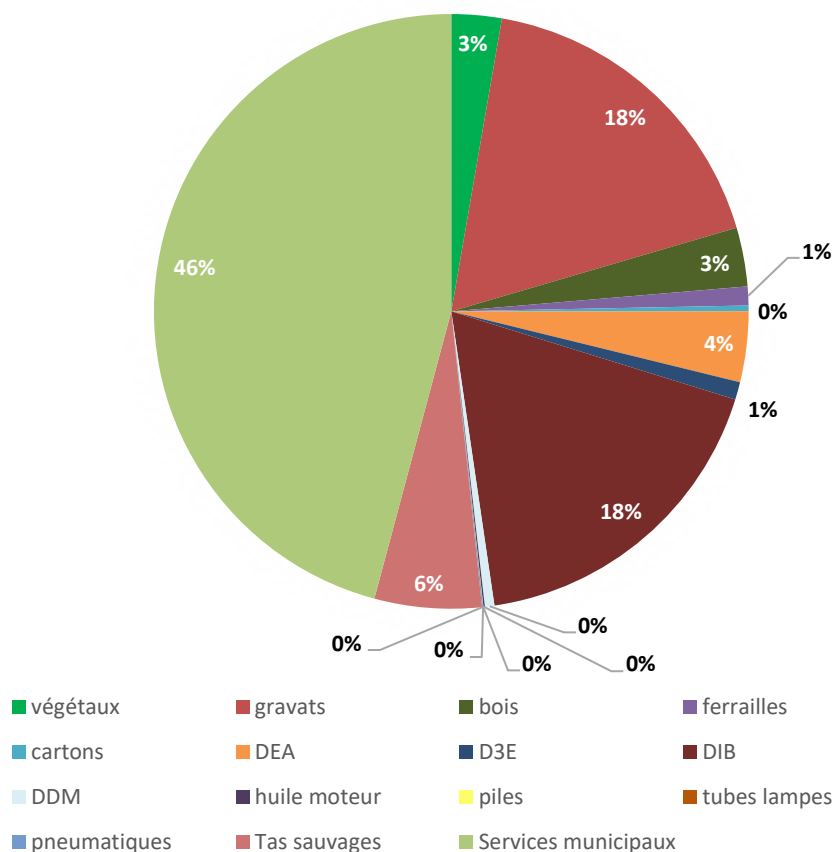


## Tonnages par flux des déchets acceptés en déchèterie

Flux de déchets acceptés 2022	Filière de valorisation /élimination	2021	2022	Evolution % 2021/2022	Performance GPSEA 2022 <sup>(1)</sup>	Données Ile-de-France 2019 (IAU-ORDIF)	Données France 2019 (ADEME)
<b>Total déchets déposés en déchèteries</b>		<b>12 814 t</b>	<b>12 589t</b>	<b>-2 %</b>	<b>43 kg/hab</b>	<b>75 kg/hab</b>	<b>225,4 kg/hab</b>
Déchets verts	<i>Valorisation organique</i>	1 025 t	710 t	-52 %	1,68 kg/hab	9,8 kg/hab	16,8 kg/hab
Gravats	<i>Enfouissement</i>	4 809 t	4 617 t	-21 %	12,86 kg/hab	21,1 kg/hab	51,3 kg/hab
Bois	<i>Valorisation énergétique</i>	325 t	833 t	143 %	2,67 kg/hab	3,2 kg/hab	25,7 kg/hab
Ferrailles	<i>Valorisation matière</i>	228 t	267 t	-9 %	0,70 kg/hab	1,5 kg/hab	
Cartons	<i>Valorisation matière</i>	110 t	81 t	-26 %	0,27 kg/hab	0,5 kg/hab	
DEA	<i>Valorisation matière</i>	662 t	999 t	51 %	3,38 kg/hab	0,8 kg/hab	--
D3E	<i>Traitements spécifiques</i>	277 t	249 t	-10%	0,84 kg/hab	1,2 kg/hab	3,7 kg/hab
Tout-venant	<i>Enfouissement</i>	5 213 t	4658 t	-25%	13,30 kg/hab	34 kg/hab	44,0 kg/hab
Déchets toxiques (DDM)	<i>Traitements spécifiques</i>	131 t	135 t	3%	0,45 kg/hab	0,5 kg/hab	1,8 kg/hab
Huile moteur	<i>Traitements spécifiques</i>	19 t	21 t	11%	0,07 kg/hab	--	--
Piles	<i>Traitements spécifiques</i>	2,3 t	3,63 t	57%	0,01 kg/hab	--	--
Tubes-Lampes	<i>Traitements spécifiques</i>	1,37 t	0,92 t	-33%	0,003 kg/hab	--	--
Pneumatiques	<i>Traitements spécifiques</i>	14 t	15 t	7%	0,05 kg/hab	--	--

(1) Population GPSEA : 295 219 hab.

## Répartition des flux collectés en déchèteries en 2022



Les déchets ménagers spéciaux tels les D3E, les tubes et lampes, les piles, les pneus sans jantes et non souillés, les déchets d'ameublement (DEA) sont pris en charge directement par des éco-organismes.

En 2022, 12 589 t de déchets ont été collectés dans les déchèteries contre 12 814 t en 2021, soit une légère baisse de 2%.

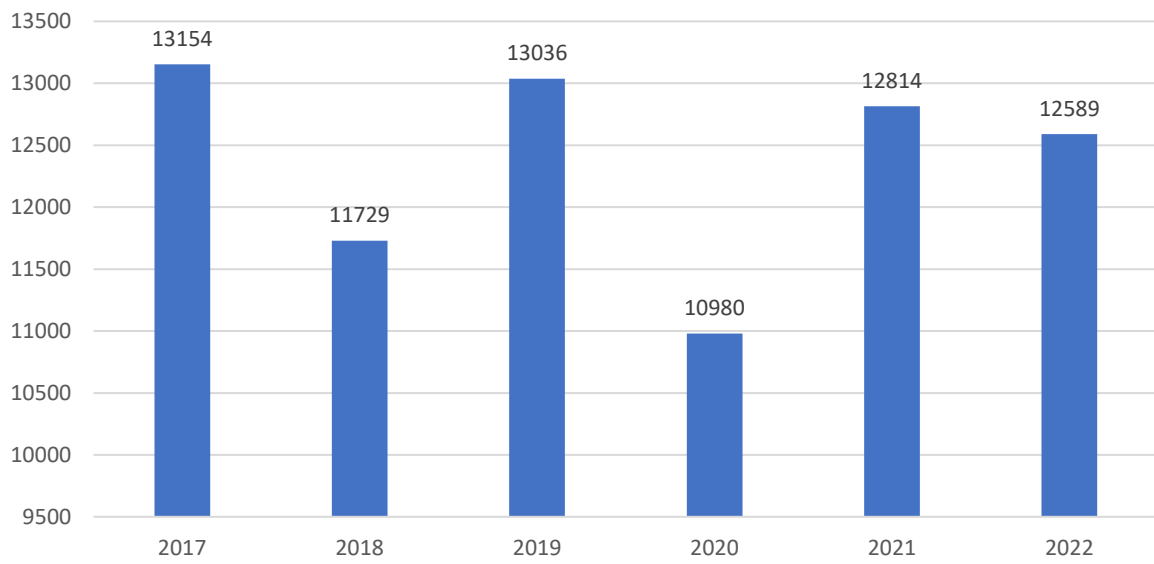
### ■ Evolution des tonnages en déchèteries de 2017 à 2022

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution % 2017 / 2022
<b>TOTAL des déchets acceptés en déchèteries</b>	<b>13 154 t</b>	<b>11 729 t</b>	<b>13 036 t</b>	<b>10 980 t</b>	<b>12 814 t</b>	<b>12 589 t</b>	<b>-4%</b>

Entre 2017 et 2022, les tonnages des déchèteries ont connu une légère baisse de 4% et une augmentation de 15% par rapport aux résultats obtenus en 2020 (pandémie Covid-19).



## Evolution des tonnages en déchèteries de 2017 à 2022



# TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE

Tonnages Total GPSEA	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022	Ratio 2022 kg/hab	Données Ile-de-France 2019 (ORDIF)	Données France 2019 (ADEME)
Total collecte en porte à porte	103 325 t	106 676 t	98 265 t	-8%	333 kg/hab	388 kg/hab	335,8 kg/hab
Déchets ménagers résiduels	69 621 t	70 792 t	67 478 t	-5%	229 kg/hab	283 kg/hab	248,9 kg/hab
Recyclables y compris les refus	18 424 t	19 112 t	17 454 t	-9%	59 kg/hab	59 kg/hab	50,2 kg/hab
Emballages/papiers	12 779 t	14 504 t	13 073 t	-10%	44 kg/hab	37,5 kg/hab	18,2 kg/hab
Verre	4 933 t	4 608 t	4 380 t	-5%	15 kg/hab	21 kg/hab	32 kg/hab
Déchets verts	7 200 t	8 763 t	6 745 t	-23%	23 kg/hab	19 kg/hab	16,8 kg/hab
Encombrants	8 030 t	8 009 t	6 588 t	-18%	22 kg/hab	27 kg/hab	19,9 kg/hab
Tas sauvages	1 810 t	1 608 t	1 514 t	-6%	5 kg/hab	-	-
Déchèterie	10 980 t	12 814 t	12 589 t	-2%	43 kg/hab	75 kg/hab	225,4 kg/hab
Apport volontaire	4 546 t	5 030 t	4 963 t	-1%	17 kg/hab	342 kg/hab	-
Services municipaux et territoriaux	11 024 t	9 428 t	8 142 t	-14%	28 kg/hab	-	-
Déchets alimentaires			30 t		0,10 kg/hab		
<b>TOTAL</b>	131 685 t	135 556 t	125 502 t	-7%	425 kg/hab	465 kg/hab	582 kg/hab

(1) Population GPSEA : 295 219 hab.

En 2022, le poids total des déchets pris en charge s'élève à 125 502 tonnes (contre 135 556 t en 2021) soit une baisse de 7 % et se répartit comme suit :

- **98 265** tonnes de déchets collectés en porte-à-porte ;
- **4 963** tonnes de déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés) ;
- **1 514** tonnes de tas sauvages collectés ;
- **12 589** tonnes déposées en déchèteries ;
- **8 142** tonnes produites par les services municipaux et territoriaux
- **30** tonnes de déchets alimentaires.

## ■ Evolution des tonnages collectés sur 6 ans

Tonnages Total GPSEA	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution % 2016-2022
Total collecte en porte à porte	102 306	102 307	102 724	101 255	103 325	106 676	98 265	-4%
Déchets ménagers résiduels	70 591	70 262	70 591	69 055	69 621	70 792	67 478	-4%
Emballages/papiers	10 924	11 174	11 239	11 681	12 779	14 504	13 073	20%
Verre	4 276	4 329	4 286	7 377	4 933	4 608	4 380	2%
Déchets végétaux	8 279	8 258	8 049	7 707	7 200	8 763	6 745	-19%
Encombrants	7 299	7 388	7 628	7 542	8 030	8 009	6 588	-10%
Tas sauvages	854	1 054	1 466	1 641	1 810	1 608	1 514	77%
Déchèterie	15 745	13 254	12 750	13 039	10 980	12 814	12 589	-20%
Apport volontaire	2 349	2 842	3 702	4 298	4 546	5 030	4 963	111%
Services municipaux et territoriaux	13 588	12 618	13 108	12 248	11 024	9 428	8 142	-40%
Déchets alimentaires							30	
<b>TOTAL</b>	134 842	132 075	133 751	132 481	131 685	135 556	125 502	-7%

En 2022, l'équivalent de 287,69 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels ont été collectés en porte-à-porte sur le territoire contre 366,36 kg/hab. en 2016, soit une diminution de 78,67 kg/hab. Cette tendance s'explique notamment par l'augmentation de la collecte en apport volontaire. A cet égard, au cours de la même période, la part de déchets pris en charge selon ce mode de collecte a augmenté de plus de 111 %.

Plus largement, sur les 6 dernières années, la diminution de la quantité de déchets collectés en porte-à-porte peut en partie s'expliquer, par l'installation des colonnes enterrées ces dernières années sur le Territoire, ce qui entraîne un transfert des tonnages de la collecte en porte-à-porte à la collecte en apport volontaire.

Globalement, sur les six dernières années (2016/2022), la production de déchets sur le territoire a diminué de 7 %.

## ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DU TRAITEMENT

GPSEA a transféré sa compétence traitement au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) qui a dans son patrimoine l'usine de valorisation énergétique de Créteil (Valo'Marne) et a également conclu des marchés de traitement hors incinération.

Le SMITDUVM est composé de 3 Etablissements Publics Territoriaux : Grand Paris Sud Est Avenir hors le secteur Plateau Briard, Paris Est Marne & Bois (communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne) et Grand Orly Seine Bièvre (commune de Villeneuve-Saint-Georges).

Les principales installations de traitement utilisées sont les suivantes :

- Une usine d'incinération avec valorisation énergétique implantée à Créteil.
- Des centres de tri et de transfert : déchets recyclables secs, encombrants, verre situé à Limeil-Brevannes et Bonneuil-sur-Marne ;
- Des centres de traitement spécialisés, pour les végétaux, les DMS et les DEEE respectivement situés à La Queue-en-Brie, à Etampes et à Sarcelles.



## LA VALORISATION MATIERE DES DECHETS RECYCLABLES

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement en porte-à-porte ou en apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri de la société SUEZ implanté à Limeil-Brévannes.

Les déchets sont alors triés par matériaux : l'acier, l'aluminium, les papiers/ cartons et les flaconnages plastiques. Les journaux, magazines, papiers, ainsi qu'une partie des cartons dits DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) collectés dans le cadre du service public font l'objet de contrats de reprise particuliers.

Parmi les emballages collectés chez les ménages et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets indésirables, identifiés comme refus de tri (déchets organiques, des objets en plastique mais non recyclables, etc.). Ils sont incinérés sur le site de VALO'MARNE à Créteil où l'énergie produite est valorisée soit en chaleur, soit en électricité.

Une fois triés par standard de matériaux, les déchets d'emballages ménagers sont vendus à des industriels du recyclage, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées. Les recettes de cette vente des matériaux issus de la collecte sélective réduisent d'autant le coût de la gestion des déchets pour la collectivité, et par conséquent, pour le citoyen.

## LA VALORISATION ENERGETIQUE DU TRAITEMENT DES DECHETS RESIDUELS

Les déchets ménagers résiduels sont traités par l'usine d'incinération Valo'Marne, implantée à Créteil. L'usine est exploitée par SUEZ.

L'incinération des déchets permet l'élimination des déchets et de fournir de l'énergie sous forme d'électricité au réseau électrique mais également de la chaleur, grâce au raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil.

L'usine de valorisation énergétique est équipée d'outils de traitement aux dernières normes afin de nettoyer les fumées d'incinération.

Grâce à un traitement approprié des mâchefers (sous-produit de l'incinération), l'acier et l'aluminium sont récupérés et valorisés. La plus grande partie des 39 242 tonnes de mâchefers produits sortis de Valo'Marne en 2022 ont été utilisés à des fins routières pour les remblais (65 %), et 7 % ont été valorisés en tant que ferreux et non-ferreux en aciérie et sidérurgie.

Les éléments techniques et financiers relatifs à l'usine d'incinération de Créteil font l'objet d'un rapport de délégation de service public présenté chaque année à la commission consultative des services publics locaux *ad hoc*.

En 2020, une nouvelle autorisation d'exploitation a été délivrée à Valo'Marne, validant le projet d'évolution de l'usine. Ce projet vise à la fois à adapter les capacités de traitement des déchets au besoin de valorisation énergétique en dimensionnant le site pour pouvoir traiter 365 000 tonnes de déchets par an mais également à réduire encore davantage son impact environnemental. A cet égard, un nouveau mode de traitement des fumées permet de faire baisser rejets atmosphériques et un mode de traitement amélioré des effluents vise à atteindre un objectif de zéro rejet industriel liquide. Enfin, ce projet d'évolution de l'usine augmente la capacité de fourniture d'énergie aux habitants de Créteil, via le réseau de chaleur urbain.



## LE CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS ULTIMES

Les déchets ménagers et assimilés non-incinérables (déchets de grande taille) ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) sont évacués en centre de stockage des déchets ultimes de Soignolles-en-Brie (77) de Suez Île-de-France.

### ■ Performances de tri des emballages et journaux-magazines expédiés vers les filières

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage <sup>(1)</sup>	2021	2022	Evolution 2021/2022	Performance 2022
Bouteilles, flacons, pots, barquettes et autres rigides	1 287	1 265	-2%	4,28
Emballages en acier	284	307	8%	1,03
Emballages en aluminium	64	83	30%	0,28
Papiers/cartons complexés (Briques )	121	119	-2%	0,40
Papiers/cartons non complexés (cartons)	3 942	3 811	-3%	12,90
Verre	5 002	4 575	-9%	15,49
Journaux Magazines	1 869	1 763	-6%	5,97
Gros de Magasin	1 519	1 606	6%	5,44
Housses plastiques (y compris films PE)	182	173	-5%	0,58
Refus de tri	3 308	4 042	22%	13,69
Total (hors refus de tri)	14 324	13 702	-4%	46,41
Total déchets	17 631	17 744	0,6%	60,10
Taux de valorisation des emballages des ménages (hors verre) <sup>(1)</sup>	70,81%	69,31%	--	--
Taux de refus des emballages des ménages (hors verre) <sup>(1)</sup>	26,48%	30,69%	--	--

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés après extension consignes de tri

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 36 284 560 € TTC incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2022
Pré collecte et collecte au porte à porte	18 150 526 €
Tri et traitement des déchets	0 €
Incinération des déchets	0 €
Communication	62 510 €
Participation au SMITDUVM	13 957 451 €
Charges de personnel et frais assimilés	3 757 116 €
Travail Intérimaire en insertion professionnelle	13 992 €
Animations scolaires	24 235 €
Divers (matériel, fournitures, entretien...)	318 730 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 284 560 €</b>

Les dépenses diverses correspondent à l'achat des premiers sacs compostables pour les déchets verts et les déchets alimentaires qui ont été distribués aux usagers.

De manière générale, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,5% en 2022 avec un montant total de 36 284 560 € contre 35 392 369 € en 2021.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 101 192 € TTC de comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2022
Études diagnostic et étude d'opportunités d'implantation de conteneurs enterrés	44 462 €
Acquisition de sacs de pré-collecte à destination des usagers des conteneurs enterrés	0,00 €
Acquisition de composteurs domestiques	25 406 €
Dépenses diverses pour les cinq déchèteries	170 454 €
Implantation et fourniture de conteneurs enterrés	339 983 €
Achats bacs de pré-collecte	520 887 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 101 192 €</b>

Pour accueillir les usagers dans les meilleures conditions, des travaux de remplacement des bavettes et des potelets ont été réalisés dans les déchèteries.



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière.

Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux) mais aussi à des redevances pour service rendu (dépôt en déchèteries, enlèvements d'office).

Recettes de fonctionnement (TTC)	2022
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	42 286 860 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	13 775,50 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	1 848 219 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	145 842 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-mobilier)	130 000 €
Soutien à la tonne recyclée (Fonds de recyclage petits aluminiums)	26 363 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco DDS)	9 310 €
Vente d'éco-composteurs	0,00 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	184 617 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	5 350 €
Enlèvement d'office des dépôts sauvages	0,00 €
Recette liée à une réfaction sur des réalisations partielles de prestations de collecte pendant la crise Covid	105 536 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 755 872 €</b>

En 2022, malgré la baisse du soutien Citeo emballages de 28% (1 848 219 € contre 2 570 829 € en 2021), les recettes ont augmenté de 10% avec un montant total de 44 755 872 € TTC contre 40 605 547 € TTC en 2021.

### **Calcul de la TEOM**

Chaque année, le Conseil de Territoire vote le produit attendu de la TEOM en fonction des dépenses prévisionnelles du service d'élimination des déchets. Cette taxe est assise sur la même assiette que la taxe sur le foncier bâti.

Le recouvrement du produit voté est garanti par les services fiscaux, qui prélèvent en contrepartie sur le contribuable 8 % de frais de gestion et de risque d'impayés.

## LES PERSPECTIVES

### ■ Les nouveaux calendriers de collecte

Les nouveaux fréquentiels de collecte harmonisés sur l'ensemble du territoire seront mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### La mise en place d'un parc de bennes décarbonnées

Dans le cadre du nouveau marché, un parc de bennes décarbonnées, c'est-à-dire roulant à l'électricité, au GNV ou à l'hydrogène commencera à être progressivement déployé sur le territoire au cours de l'année 2023.

#### L'adoption du PLPDMA :

GPSEA continuera à travailler afin d'adapter son PLPDMA et d'élaborer le plan d'actions qui l'accompagne.

#### Etude sur les déchets alimentaires :

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020, Grand Paris Sud Est Avenir a décidé de mener une étude relative à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des déchets alimentaires.

Cette étude permettra de définir le scénario le plus adapté au territoire de GPSEA afin de répondre à cette obligation.

#### Développement d'une charte graphique pour les déchets :

Dans un souci d'uniformité, de cohérence graphique et pour une lecture plus aisée des supports de communication de GPSEA, une nouvelle charte graphique sera réalisée. Celle-ci permettra de donner une nouvelle dynamique aux supports de communication et une nouvelle identification visuelle du Territoire.

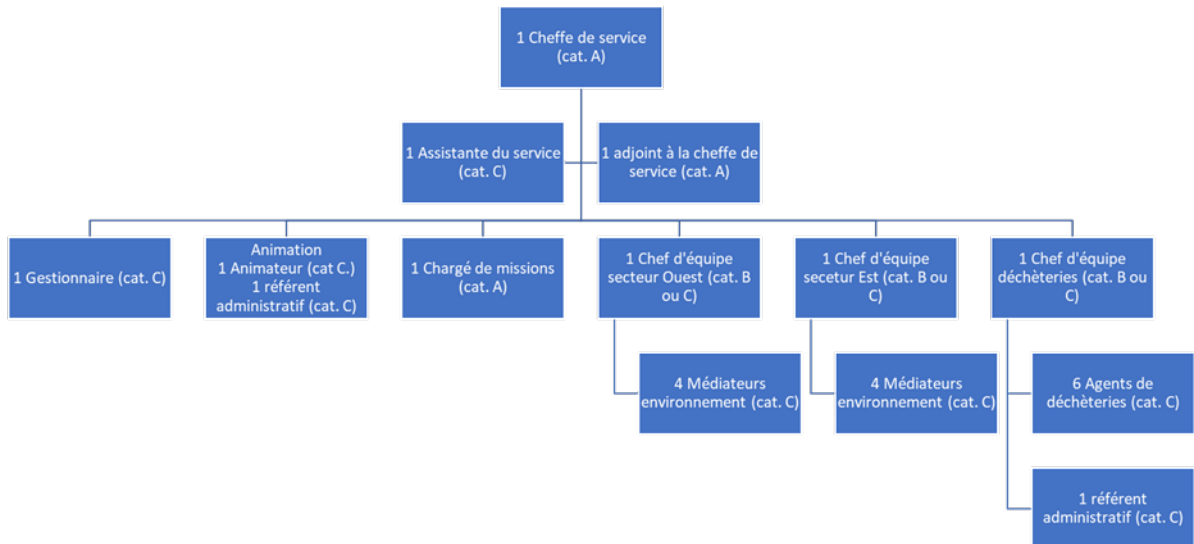
## GLOSSAIRE

- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques : Déchets dangereux des ménages, contenant solvants, métaux lourds, pesticides, etc.
- **DEA** : Déchets d'équipement et d'ameublement.
- **DÉCHETS ASSIMILÉS** : Déchets non dangereux provenant des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries, ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires, etc.), pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétion technique particulière.
- **DÉCHETS ULTIMES** : Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités par l'extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.  
Un déchet ultime est défini comme "un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux".
- **DEEE ou D3E** : Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et de hi-fi...).
- **ELA** : Emballage liquide alimentaire (brique).
- **GDM (GROS DE MAGASIN)** : Matière sortante du centre de tri composée d'un mélange de papier carton de qualité inférieure.
- **ISDD** : Installation de stockage des déchets dangereux, enfouissement.
- **MÂCHEFERS** : Résidus solides de la combustion de déchets pouvant selon leurs caractéristiques être utilisés en remblai routier.
- **PAP** : Porte-à-porte.
- **PAV** : Point d'apport volontaire.
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **REFUS DE TRI** : Déchets non valorisables en sortie de la chaîne de tri.
- **RECYCLAGE** : Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage.
- **REP** : En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. « Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. » C'est ce que l'on appelle la responsabilité élargie des producteurs (REP). Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie.
- **TAUX DE REFUS** : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais que l'on retrouve dans les collectes sélectives.
- **TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **VALORISATION ÉNERGÉTIQUE** : Utilisation du déchet en tant que combustible pour produire de l'énergie (incinération, CSR, bois-énergie).

# ANNEXES

## LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Regroupés sous la direction d'une cheffe de service, les deux unités territoriales organisent et gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers sur leurs secteurs de rattachement.



## LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES PAR GRAND PARIS SUD EST AVENIR A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT AU COURS DE L'ANNEE 2022

Nom de l'entreprise	Nature prestation	LOT	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations 2022 (en €TTC)
Suez	Collecte des différents flux de déchets ménagers et assimilés en PAP	Lot 1	MP 7 ans	15/06/2029	14 919 365 €
Suez	Collectes des différents flux de déchets ménagers et assimilés en AV	Lot 2	MP 7 ans	15/06/2029	526 639 €
Suez	Exploitation des déchèteries	Lot 3	MP 7 ans	15/06/2029	936 646 €
Moulinot	Collecte des déchets alimentaires	Lot 4	MP 7 ans	15/06/2029	198 799 €
Otus	Réception et collecte des Déchets Dangereux des Ménages (DDM) en AV	Lot 5	MP 7 ans	15/06/2029	90 000 €
SMS Assistance	Collecte, de transport et traitement des déchets amiantés	Lot 6	MP 7 ans	15/06/2029	4 860 €
Sulo	Fourniture, distribution et maintenance de bacs	Lot 7	MP 7 ans	14/06/2029	682 516 €
Sulo	Fourniture et maintenance de conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés		MP 4 ans	31/12/2024	885 648 €
				Total	<b>18 244 473 €</b>